CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 12 Avril 2021

Nomination du secrétaire de séance : Samira Goumbélé

Approbation du compte rendu du 18/03/2021 à l'unanimité.

01 Affectation des résultats 2020 - Budget Principal

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif de la commune a présenté :

un excédent d'exploitation de....... 158 679.69 €

un excédent d'investissement de 286 744.20 € et un solde de restes à réaliser négatif à – 146 429€€ DECIDE

1°) d'affecter en 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 9718.88 €

Compte 1068 « Excédents capitalisés » 136 710.12 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»...... 72 814.97€

02 Affectation des résultats 2020 - Budget Annexe locaux commerciaux

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif du BA locaux commerciaux a présenté :

un excédent d'exploitation de....... 14 911.56 €

un déficit d'investissement de - 954.70 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté »..... – 13 902.11 €

Compte 1068 « Excédents capitalisés » 13 902.11 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»..... 37 536.69€

03 Affectation des résultats 2020 - Budget Annexe locaux non commerciaux

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif du BA locaux non commerciaux a présenté :

un déficit d'exploitation de..... – 104.42 €

un déficit d'investissement de - 59 484.86 € et un solde de restes à réaliser à – 28 395€ DECIDE

1°) d'affecter en 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 001 « Déficit antérieur reporté ».... – 130 562.02 €

Compte 002 « Déficit antérieur reporté»..... - 1 440.30€

04 Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe assainissement

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif du BA Assainissement a présenté :

un déficit d'exploitation de..... - 1 632.83 €

un excédent d'investissement de 3 160 €

DECIDE

1°) d'affecter en 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté » 81 945.93 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté»...... 7 423.13€

05 Affectation des résultats 2020 - Budget Annexe régie transport scolaire

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, constatant que le compte administratif du BA régie transport scolaire a présenté :

un déficit d'exploitation de...... – 4 958.38 € un excédent d'investissement de 150.00 € DECIDE

1°) d'affecter en 2021 les résultats de l'exercice 2020 comme suit :

Compte 001 « Excédent antérieur reporté »..... 24 031.04 €

Compte 002 « Deficit antérieur reporté»..... - 7 996.64€

06 Budget primitif 2021 - Budget principal

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2021 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 962 555.97 € Recettes de fonctionnement.... 962 555.97 €

Dépenses d'investissement..... 705 832.88 € Recettes d'investissement..... 705 832.88 €

07 Budget primitif 2021 – Budget annexe locaux commerciaux

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Budget Annexe Locaux commerciaux de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2021 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 66 836.69 € Recettes de fonctionnement.... 66 836.69 €

Dépenses d'investissement..... 30 363.11 € Recettes d'investissement..... 30 363.11 €

08 Budget primitif 2021 - Budget annexe locaux non commerciaux

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Budget annexe Locaux non commerciaux de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2021 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 43 000.00 € Recettes de fonctionnement.... 43 000.00 €

Dépenses d'investissement..... 732 413.70 € Recettes d'investissement..... 732 413.70 €

09 Budget primitif 2021 - Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Budget annexe Assainissement de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2021 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 14 623.13 € Recettes de fonctionnement.... 14 623.13 €

Dépenses d'investissement..... 85 105.93 € Recettes d'investissement..... 85 105.93 €

10 Budget primitif 2021 – Budget annexe régie transport scolaire

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du budget annexe Régie Transport scolaire de la commune de Saint Geniès.

Le conseil municipal, après délibération, APPROUVE à l'unanimité pour l'exercice 2021 le budget suivant :

Dépenses de fonctionnement... 24 325.43 € Recettes de fonctionnement.... 24 325.43 €

Dépenses d'investissement..... 49 033.83 € Recettes d'investissement..... 49 033.83 €

11 - Taxes locales - vote taux 2021

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Cette année 2021 est marquée par une évolution sur la perception des taxes locales par les communes. En effet, suite à la suppression de la Taxe d'habitation, l'Etat a décidé de compenser cette perte de ressources par le versement de la part de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par le Département.

Le conseil municipal, après délibération, DÉCIDE, à l'unanimité de ne pas augmenter ces taux qui s'établissent comme suit :

- taxe foncière (bâti) : 10.53 % + part départementale : 25.98% = 36.51%

- taxe foncière (non bâti): 73.62 %

- Montant de la contribution correctrice : 136 005€

12 - Logements de la Gare - Attribution CSPS

Vu la délibération n°01 du 21 Janvier 2021 validant l'Avant-Projet Définitif du projet d'aménagement de la Gare en logements sociaux,

Monsieur le Maire présente au conseil les devis reçus et demande au conseil de choisir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le poste CSPS pour l'aménagement de la Gare en logements sociaux à Méline Prudhomme pour un montant de 2 700€ HT.

13 - Logements de la Gare - Lancement marché de travaux

Vu la délibération n° 01 du 21 Janvier 2021 validant l'Avant-projet définitif de l'aménagement de la gare en logements sociaux..

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de lancer le marché de travaux afin que els travaux puissent débuter au mois de Septembre 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

 AUTORISE M. le Maire à lancer le marché de travaux, à faire paraître l'avis d'appel public à la concurrence sur le site internet AWS Marchés publics Dordogne et sur Sud-Ouest et Fixe les critères suivants pour le choix des entreprises : 40% pour la valeur technique de l'entreprise, 40% pour le prix et 20% pour le délai.

14 - Travaux d'éclairage public - création 4 bornes forain Aire de Camping-Car

La Commune de Saint Genies, adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) a transféré sa compétence éclairage public.

Il est nécessaire ce jour de prévoir la création de 4 bornes foraine pour l'aire de camping-car et le renforcement de l'Eclairage public. L'ensemble de cette opération est estimé à 18 365.53€ TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le SDE24.

S'agissant de travaux de « Création ou extension d'équipements » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 Mars 2020, la participation de la commune s'élève à 90% de la dépense HT, soit un montant estimé à 13 774.15€ HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera dressé par le SDE24.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier qui lui a été présenté
- DEMANDE au SDE24 de réaliser les travaux le plus tôt possible
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune
- S'ENGAGE à régler au SDE24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

15 - Travaux d'éclairage public - Renouvellement foyer 0086

La Commune de Saint Genies, adhérente au Syndicat départemental d'Energies de la Dordogne (SDE24) a transféré sa compétence éclairage public.

Il est nécessaire ce jour de prévoir le renouvellement du foyer 0086 suite aux dégradations engendrées par le coup de vente du 25/02/2021. L'ensemble de cette opération est estimé à 1586.61€ TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le SDE24.

S'agissant de travaux de « Renouvellement » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 Mars 2020, la participation de la commune s'élève à 65% de la dépense HT, soit un montant estimé à 859.41€ HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera dressé par le SDE24.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer toutes les pièces nécessaires .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le dossier qui lui a été présenté
- DEMANDE au SDE24 de réaliser les travaux le plus tôt possible
- S'ENGAGE à inscrire cette dépense au budget de la commune
- S'ENGAGE à régler au SDE24 les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette
- MANDATE Mr le Maire pour solliciter l'assurance de la commune pour une prise en charge,
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

16 – Travaux génie civil – Enfouissement réseau télécom Pech de Diane

Mr le Maire explique qu'il est prévu, au hameau du Pech de Diane, l'enfouissement des fils électriques. Il présente au conseil le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques en simultané avec l'électrique dont le coût s'élève à 3855.55 HT et demande au conseil de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à la majorité :

- VALIDE le projet d'enfouissement du réseau téléphonique en simultané avec le réseau électrique
- APPROUVE les plans et devis estimatifs relatifs aux travaux au Pech de Diane.

17 - Aire de Camping-car - Bâtiment WC stockage / attribution marché de travaux

Vu la délibération n°01 du 07 Janvier 2021 validant l'avant-projet du Bâtiment WC et stockage,

Vu le rapport d'analyse des devis établi par Mr Froidefond, architecte,

La commission d'ouverture des plis propose au conseil d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 Gros œuvre RS Fraysse 4 639.00€ HT
- Lot 2 Charpente SARL H2BC 11 896.00€ HT
- Lot 3 Couverture SARL Renaudie 4 247.15[€] HT
- Lot 4 Menuiseries SARL Rhodde 4 969.00€ HT
- Lot 5 Platrerie Isolation SCOP Tudury 3 234.00€ HT
- Lot 6 Electricité Elec service Plus 2 517.00 €HT
- Lot 7 Plomberie DOMO 24 2 506.24€ HT
- Lot 8 Carrelage SCOP Tudury 4 057.25€ HT

Soit un total de 38 065.64€ HT.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE la proposition de la commission et AUTORISE M. le Maire à signer le marché avec les entreprises attributaires, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

18 - Cabinet Médical - étage / loyers

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la fin imminente des travaux d'aménagement de l'étage du cabinet médical.

La commission Finance s'est réunie afin de fixer les loyers des 3 locaux professionnels de l'étage du cabinet médical en fonction des annuités de prêt pour l'achat du bâti et des travaux réalisés.

Mr le Maire propose donc au conseil les sommes envisagées par la commission, à savoir :

- 500€ mensuel pour le local de la kinésithérapeute
- 200€ mensuel pour le local de l'Ostéopathe
- 150€ mensuel pour le local de la massothérapeute

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- VALIDE le montant du loyer des 3 locaux professionnels
- AUTORISE Mr le Maire à signer les baux et à appliquer ces loyers
- FIXE le montant de la caution à 1 mois de loyer.

19 - Prêt trésorerie - subventions / FCTVA Aire Camping-car et cabinet médical

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé les travaux de l'aire de Camping-Car et de l'aménagement du cabinet médical.

Pour ce faire et pour ne pas déstabiliser la trésorerie de la commune, Mr le Maire propose au conseil la réalisation d'une ligne de trésorerie et présente les propositions qu'il a reçu.

Après étude des propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, VALIDE la proposition de la Caisse d'Epargne pour un taux fixe de 0.20% sur un montant emprunté de 180 000€ correspondant aux subventions attendues pour ces 2 projets de la part de l'Etat et du Conseil Départemental et le FCTVA et AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

20 - Cabinet Médical - avenants

Vu la délibération n° 01 du 13 Février 2020 attribuant le marché de travaux pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical,

Mr le Maire demande au conseil de valider plusieurs avenants :

- Lot VRD LTPA -+1252.60€ HT
- Lot Electricité Elec Service Plus +537.00€ HT
- Lot Electricité Elec Service Plus + 703€ HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal VALIDE les 3 avenants pour l'aménagement et l'extension de l'étage du cabinet médical pour un montant total de 2 492.60€ HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Cabinet Médical: Discussion concernant l'entretien des communs et des cabinets: le conseil Municipal valide l'octroi d'heures pour des employées de l'école à temps non complet pour réaliser ces tâches et charges à rembourser par les professionnels
- Réunion prévue le 13 Avril avec les riverains du Haut du bourg pour réorganiser la circulation en présence de Mr Dauvigier du Conseil départemental

Prochaine Réunion: Jeudi 06 Mai 2021 à 20h30